



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers : Var

Question écrite n° 12693

## Texte de la question

M Daniel Colin attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur le manque d'effectifs au centre hospitalier intercommunal Toulon - La Seyne-sur-Mer. Il lui fait remarquer que dans les services de soins il n'est pas rare de compter une infirmière pour vingt malades et plus. Il s'inquiète des conséquences de cette situation, notamment sur l'encadrement de l'école d'infirmières. En conséquence il lui demande de bien vouloir prendre les mesures utiles pour remédier à cet état de fait.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le centre hospitalier intercommunal de Toulon - La Seyne-sur-Mer emploie aujourd'hui 2 253 agents non médicaux pour un total de 1 423 lits de soins auxquels s'ajoutent 93 lits d'hébergement et 60 places d'hôpital de jour. Il bénéficie ainsi d'un ratio global agents-lit de 1,48 qui le situe en position moyenne si on le compare à des établissements de même capacité et activité. Le taux d'encadrement en personnel de Toulon - La Seyne-sur-Mer ne saurait certes être jugé excessif, mais il est sans doute possible, par des mesures de redeploiement interne portant notamment sur la répartition par catégories des effectifs, de procéder à un renforcement des moyens en personnel affectés aux services de soins et d'éviter ainsi les tensions enregistrées durant les périodes de forte activité. Il convient par ailleurs de souligner que la direction départementale des affaires sanitaires et sociales suit avec une grande attention les problèmes de fonctionnement de Toulon - La Seyne-sur-Mer et que, soucieuse de corriger certaines inégalités, elle a effectué en sa faveur un effort particulièrement important en 1989 : sur un montant total de 426 mensualités de remplacement qui lui avaient été attribuées l'an dernier, dans le cadre des dispositions du protocole infirmier, elle en a affecté 159 au seul centre hospitalier de Toulon - La Seyne-sur-Mer.

## Données clés

**Auteur :** [M. Colin Daniel](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12693

**Rubrique :** Hôpitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mai 1989, page 2109